

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'OISE

COMMUNE D'ERAGNY-SUR-EPTE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

n° 1

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : *Projet d'implantation de parc éolien
Les Chénobés à Eragny-sur-Epte*

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet d'implantation du Parc éolien "Les Chesnets"
à ERAGNY-SUR-EPTE

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 14 mai 2023 de _____

M. le Maire de : _____
 M. le Préfet de Loire

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. _____ qualité _____
M. Nicolas DARSÈILLE qualité Ingénieur retraité
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
Membres suppléants : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 9 mai au 9 juin 2023

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de Eragny sur Epte

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 20 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de Eragny sur Epte

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de Eragny sur Epte

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les Mardi 9 mai 2023 de 16^h30 à 19^h00 et de _____ à _____

les Samedi 13 mai 2023 de 9^h00 à 11^h30 et de _____ à _____

les Jardi 23 mai de 16^h30 à 19^h00 et de _____ à _____

les Jeudi 4 juin de 16^h30 à 19^h00 et de _____ à _____

les Vendredi 5 juin de 16^h30 à 19^h00 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

ik

Les 3 mai 2023 de _____ heures à 16h43 heures _____

Observations de M^(e)

DETIT Marie

① Je suis contre le projet éolien en raison du caractère particulier de ce paysage Brecaou de l'atmosphérisme et demande leur classement en grande zone de respiration comme de suite dans l'arrêté sur la saturation visuelle émise à l'application des éoliennes de juillet 2019 rédigé par la DREAL *R* + Doc 1

Mmes Boulocher IDEVILLARS

② Nous sommes propriétaires d'un gîte au hameau de St Sulpice à Flavacourt à 500 m du projet et sommes contre ce projet et demandons le classement en grande zone de respiration. Nous joignons un courrier et un photo montage pour expliquer nos arguments. Nous avons également écrit au président de la République à ce sujet. *1 courrier n° 1*

Mme Jugieau Chantal

③ Je suis propriétaire d'une maison dans le Hameau depuis 33 ans et je pense que cela va détruire notre vie et est aussi compliqué pour une raison de santé ayant un cancer de la gorge - je n'ai pas besoin de stress

Jugieau

④ M. Lasne Max

Je ne suis pas favorable au projet. nuisance de transport et écologique pourquoi ne pas les implanter sur des territoires

me sans habitations surtout que cette vallée est très belle.

~~Jaune~~

⑤ Alexandre WYOCRAOSKY

Je suis furieux exposé à ce projet qui me sera pas rentable, mais profitera à des intérêts COGRENVS !!
J'invite sur le meeting qui me paraît franchement.

CONTACT.

~~Sur~~

③

Catherine Mason 7 rue de Serfontaine 60 590 Flavacourt

⑥

Je remets la DAE créée par la société RES et datée septembre 2018 qui indique le nom et la parcelle cadastrale des propriétaires des terrains

loués par le maré de l'époque Didier MASURIER et son le adjoint IVE Le HIERCE (propriétaire de

la BFA du manoir Msiur (Photo an)

BARTHELEMY Juriel

⑦ Je suis contre pour la raison de conserver notre zone protégée pour l'aspiration mon

seulement visuelle mais culturelle on a une riche patrimoine artistique, animatrice

Bartley

me sans habitations surtout que cette vallée est tres belle.

~~Jasme~~

⑤ Alexandre WINOGRADSKY

Je suis furieux exposé à ce projet qui me sera pas rentable, mais profitera à des intérêts COBRENS !!
J'invite une le meeting qui me paraît franchement.

CONTACT.

~~Sur~~

③

Catherine Masson 7 rue de Serfontaine 60 510 Flavacourt

⑥

Je remets la DAE créée par la société RES et datée septembre 2018 qui indique le nom et la parcelle cadastrale des propriétaires des terrains

loués par le maré de l'époque Dider et la surier et son le adjoint lue Le Tierce (propriétaire de

la BFA du manoir Msius (Photo an)

BARTHELEMY Juriel

⑦ Je suis contre pour la raison de conserver notre zone protégée pour l'aspiration mon

seulement visuelle mais culturelle, on a une riche patrimoine artistique, animalière

Juriel

8) M^{lle} Blanquais de Flavacourt = Je ne suis contre ce projet d'éoliennes sur la Commune d'Eragny / Eppe.
Les hauts de France sont déjà largement pourvus d'éoliennes, ce sont même des déchets oléolieuses!
Il faut penser à la santé des habitants, des animaux.
Et aussi à notre belle commune.
H. Blanquais

9) Monsieur Ferenc Michel. Je suis contre ce projet de parc éolien dans un souci de préserver cette zone très touristique qui fait vivre les commerces de la restauration, des passages d'oies et de grues cendrées sont observés lors des migrations. Il est important de préserver cette région chargée d'histoire.
Michel Ferenc

10) M^{onsieur} BLANCHON ANTHONY SE M'OPPOSE A CE PROJET D'ÉOLIENNE POUR LE BIEN DE NOTRE VILLAGE CEUX QUI MONTENT ET DE POUVOIR VIVRE SANS CE PROJET
AB

11) M^r FELIX Marc Eragny / Eppe
D'accord pour ce projet d'énergie verte c'est bon pour tout le monde
O. Felix

12) M^{me} DIEPPOIS Claudine ERAGNY sur Eppe rue Michelet.
Pas d'éoliennes: pour la pollution visuelle, auditive pour les oiseaux, les nocturnes, pour l'effet "stroboscopique"
Pas d'effet direct pour les habitants de la ville.
A qui va profiter le plus ces installations?

13) M^{lle} Coralie DE KONINCK Flavacourt

Je crains fort que la construction des éoliennes dans notre secteur ne soit pas bénéfique, et ce, à plusieurs titres. Nous vivons dans une belle région; notre campagne est agréable à vivre; tout est tranquille. En outre, ayant travaillé dans différentes fermes laitières, je m'inquiète de l'impact que les éoliennes ont sur le développement,

la production, le comportement des animaux d'élevage? -h
je me suis documentée, et il y a bien des sujets d'inquiétude.
Ceci n'est pas encourageant, pour nous, les jeunes, ayant
pour projet de faire de l'élevage.



(14)
Mme SCHIOT-KARSENTI Aurélie Bazincourt/Epte.

A la lecture du rapport de présentation du dossier des Eoliennes
j'exprime mes inquiétudes vis à vis de l'impact visuel sur
ma commune de Bazincourt sur Epte (impact fort) ainsi que
des inquiétudes par rapport au développement touristique de la
vallée de l'Epte.

Ainsi que des préoccupations sur le plan de la faune et
la flore environnante.

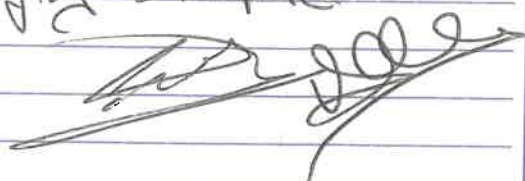


Fin de la permanence à 19^h00

-h Michel NARISSE CE

(15) M. et Mme Deschamps Paul ette Eraguy/Epte
Pour le projet. Deschamps - P

M. et Mme Debaudre Michel P Eraguy S / Epte
Nous sommes pour le projet Eolien.
L'énergie verte c'est le progrès
le 12/05/2023



(16)

Samedi 13 mai 2023 Permanence du CE de
9^h00 à 11^h30

(17) M. LEROUX Jacky 69 rue Michelet 60590 Eraguy/Epte
Je ne suis pas d'accord pour le projet
des éoliens. C'est une histoire d'argent
et d'intérêt.

C'est le habitant qui voit subir
cette pollution visuelle.

M. LEROUX

18) Je suis totalement et définitivement CONTRE le projet des éoliennes. Totalement inutile pour les habitants (quand bien même celles-ci seraient à une distance de plus de 500m). Dégradation des terres agricoles (déjà fortement impactées par les pesticides "obligatoires et imposés par l'UNION EUROPÉENNE"). Les éoliennes ne sont qu'une usurpation et détournement de fonds publics. Elles nuisent à la santé de l'homme, des animaux (milliers d'oiseaux tués) ainsi qu'aux "Tepu" des infrasons qu'elles émettent est extrêmement NUIF pour "le vivant". Leur construction impose une masse de **BETON** (sable que nous n'avons plus en France et qui est prélevé sur nos plages françaises). Par ailleurs leur démontement n'est jamais réalisé car le coût moyen pour démanteler 1 éolienne est d'environ 60.000 €. Qui paiera? Personne.

Derrière le masque écologique se cache celui de la "CRIMINALITÉ EN COL BLANC" - Mme CARPENTIER

19) PFCO Dou Architecte, urbaniste, muséographe
Je remercierais les cartographes
Non au 6 éoliennes, de la hauteur de la tour Eiffel avec six dignitaires à 300m de haut (200+altimétrie+100) au carrefour Historique de 3 Régions de France Haut de France, Ile de France, Normandie et à
- de 10km de ce carrefour autour de GISORS.

temois de l'histoire de France (Francs, Normands, Tempeurs, Pour arrivés au peintres de Pissarro (à Eragny) à Picarno à Boisjelaup. Enfin et surtout 5 tours eiffel à 1,6 Km de Flavacourt, son village, Eglise classique et chateau du XII siècle -

Non aux Eoliennes, les six polluantes
Tours de 300m de haut visible à 30km
P.F. Odou

(20)

NON AUX EOLIENNES

- respect de la prise de parole des citoyens
- sinistre genitaire humain et animal
- saccage des paysages - ici village de PISSARRO
- peu d'efficacité, peu de vent, grande pollution
- gains énormes pour une société privée et ses cultivateurs
- des dommages et intérêts seront demandés à la société au cultivateur et à l'état -

Société privée = 300.000 € par éolienne
doivent être bloqués à la Caisse des Dépôts -

(5)

↳ SAS = forme juridique qui n'offre pas de garantie doit être REFUSÉE

Jacqueline DAURIAC, FLAVACOURT

(21)

Monsieur Martin Frédéric.

Je suis totalement opposé au projet pour les raisons suivantes,

- la valeur économique et énergétique pour le territoire est négligeable (24000 logements, ce qui est faux). Il n'y aura aucun emploi créé sur la zone et la partie d'exploitation est mise à Angon.

* Il n'y a aucune garantie réelle par le demandeur
(voici SAS sans garantie de maison mise)

* l'énergie électrique aie est intermittente et alimentée
au mieux 800 foyers dont on ne sait pas s'ils
- servent sur le territoire

* la localisation des édifices amènera à une
hauteur globale équivalente à la Tour Eiffel et
viendra faire perdre de la valeur à toutes les
habitations situées aux alentours.

* la présence de bâtiments classés et de valeur
historique

En conclusion j'attends que le patron de projet
compense la perte de valeur faite à mon bien
immobilier. Je suis donc totale ment contre ce projet

(22)

M^r Tombes M^{me} Haïchon Villers sur trié

aucunes valeurs pour le territoire

→ risques sur la santé humaine et animale

→ conséquences sur la biodiversité

→ pollution visuelle, pollution des sols

→ impact sur le prix de l'immobilier

(23) Recevoir ce jour ces usages de la
 Coccurrence de Coccurrence de Jedd -
 Thelès Roy Président, Bertrand
 GERNÉZ, les présidents suivants =

- 1 - Délibération CCVT de 12/10/2022
- 2 - Délibération CCVT de 26/01/2023
- 3 - Délibération CC Veau - Nouvelles
 en date de 12/02/2021
- 4 - Délibération CC Veau - Nouvelles
 en date de 16/02/2022
- 5 - Délibération CC Parc de Bray
 en date du 5/10/2017
- 6 - Délibération CC Parc de Bray
 en date du 24/02/2022
- 7 - Double d'un courtois de M. de la
 de la CCVT à M^{me} Catherine
 SÉVIN, Prête de l'acte
 en date 9/05/2023 et son
 Annexe -

Doc 6

B.G. Pdt CCVT

(24) MR DIERICK Daniel.
 Mme BENIGNI Christiane

Suite aux consultations

- 1) est-il prévu de faire des fouilles archéologiques
 sur ce domaine et si oui, qu'il y soit trouvé un site
 que devient le projet?
- 2) un nouveau forage d'eau potable est actuellement
 en cours dans le secteur concerné, quels risques pour
 la nappe phréatique?
- 3) on est dans une région historique quel sera l'
 impact visuel du donjon du château de Gisors?
- 4) notre région a été une terre d'impressionnistes
 entre autres des peintres: Pissarro, Monet etc...
- 5) nous pensons que les Hauts de France sont déjà bien connus
 en Isoliennes pourquoi en rajouter dans cette région
 peu ventueuse
- 6) et que vont devenir nos biens immobiliers peut-être
 diminution de leurs valeurs?

M^{me} Benigni

25

M. POQUET

- Conseiller municipal d'ERAGNY/ESTE

- Ce projet est à l'origine d'une idée d'il ya au moins 15 ans pour générer une énergie la plus propre possible.

Aujourd'hui malgré les points que l'on pourrait juger négatifs on se rend bien compte que dans le contexte actuel écologique et politique c'est la seule alternative raisonnable pour assurer notre indépendance énergétique.

26

MR et MME Lepetit Claude

conseillers municipaux

ONT soutient le projet de la commune pour le projet parc éolien - nous sommes pour

27

Jean DUDA Maire de la commune de Le Vauvray et président de la CCPB remet a jour

- Délibération 21/02/2022 CCPB

- " le Vauvray 5/05/2023

manifestation

Jean Michel DUDA Maire de Le Vauvray et président de la CCPB

Christophe COUVON Vice-président Région Hauts-de-France

Philippe BALLARD Député de l'Oise

José CERQUEIRA Maire de Aisiers approuve au projet

Clara Elieau Adjointe à la commune de Tré-Château

Xavier Hue maire de Flavacourt

Eugène CISTÈREZ Maire JOINTI Gisors

Jacques LIGNERET Maire de La Neuville

Anne PUECH-AUSSAC Maire adjointe Gisors

Christel CERQUEIRA-VIVIER Maire adjointe Gisors

Jérôme ROMEI Conseiller municipal de Gisors

Françoise JOLIVET - Marinville - Jolivet

Alfred et Marie-Noëlle LOMBARD Usine de Rouville

Emmanuelle GAUCAND Marinville & Jolivet

Je suis fermant yeux à l'implantation des solaires. Nos
mises une partie de nos paysages sont le patrimoine,
De tels ouvrages sont incompatibles avec la préservation de
nos paysages.

Nos collectivités ne sont pas au-dessus des activités dans
le développement des énergies renouvelables.

La source en eau nous permet d'exploiter de la
géothermie, le soleil fournit chaleur et électricité.

Faillibilisation de nos installations en énergie renouvelable,
je vous encourage à constater l'exceptionnelle optimisation
de notre carte aquatique, véritable mine d'énergie
entre géothermie, panneaux solaires et panneaux photovoltaïques.

De Bon sens!

Cy Van DE MARON

Maire de Liancourt-Saint-Pierre.

Henri-Joe Von den Berg totalement opposé
au projet solaire.

PLARD Patricia Marinville oppose Hard

PLARD Stéphane Marinville opposé au projet

SIGNATI Frédéric contre le projet

① Sophie LEUSOIE, maire de Balvies
Vice - Présidente du Conseil Départemental
de l'au

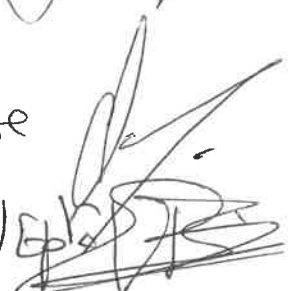
Lpe

② Isabelle LESCALLE, conseillère municipale
La ville future

Jalle

③ Hervé GLEZGO, Maire de Bazincourt S/Epte


④ Louis-Claude ESPERON, Adjoint au Maire Bazincourt/Epte




⑤ Laurent DESIRELIER, Maire de Trié-CHATEAU



⑥ Denis Joubert, Maire adjoint Trié-CHATEAU





Philippe MURIN en son Conseil Municipal
Maire de Bouconville 

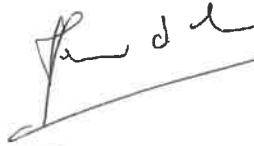
Patricia COT et conseil municipal
Maire de ENENCOURT LEAGE 

Edith Martin Maire de Delincourt 

Marian Ange Colpaert 2^e Adjoint Le Vaumain
Joseph Lefevre Maire de Boutencourt 
au nom de la commune demande de respecter le droit
des soins des habitants 

RODIER Pascal Adjoint FLAVACOURT 

CHADRON Patrick adjoint Pouilly le CHATEL

de GALBERT Hervé conseiller municipal FLAVACOURT


DARBAULT Jeanne - FLAVACOURT (60) 

Jocelyne ELRYNIEVA F. ROCHAUX



Pamart 

Paucice TOBOL
Adjoint au Maire de Seiffontaine
en charge de la Sécurité

 VALÉRIE MILNER (Seiffontaine)

Philippe Pousseau

1^{er} adjoint de la ville Dolencourt.

Beatrice COVELLIER, *Quello*
Conseillère municipale Boutencourt

PATRICK MONTILLON
MAIRE DE LIÈREVILLE ET SON CONSEIL MUNICIPAL



SERGE STEINMAYER
MAIRE DE LOCONVILLE et son CONSEIL MUNICIPAL



Thierry COVELIER
1^{er} adjoint SANCOURT 27150.



Alain Frigault
Maire camille les gesos



Alain BEAL 1^{er} Adjoint AMECOURT



Fabien BERSANNE 2^e adjoint Amécourt



Duquevoy Christophe MAIRE de Lalande en son



Breant Christian Maire Adjoint Lalande en son

CHEVALIER Martine Maire Adjoint Lalande en son



MARIE VAN DEN BERG Mainneville



PLARD Patricia Mainneville

PLARD Stéphanie Mainneville

SIGWALY Frédéric MAINNEVILLE

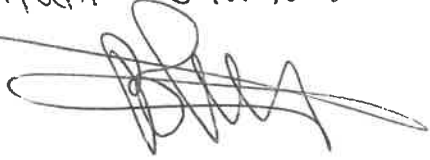


Jean Claude Durillon Maire de LABOSSE



Nous votons contre les élections

William Blanchet Maire de Nonnaville.



Vellan Jeanch 3^e adjoint au Maire de LAMBEVILLE

Reagen HUSGEN 

Pascalie BROUSSIN (MONDON)
Maire de Villers / Auchy - 60 -
Vice Presidente de la CCPB

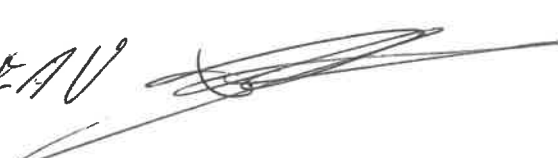


Gerard PLEE

Maire de Rheraube.



Kristina Auchet
SENATRICE de l'EUROPE 

Daniel Dieck
ADJ. Marie CHATEAU 

Fin de la permanence à 12^h00

~~M. Michel NARSEILLE~~ CE

(30) Les Éoliens = des vents par certains
et des ports de la valeur de nos
biens immobiliers

Absolument votre

Jean François Lemelot le 15/05/2023

Le 22 Mai 2023

(31) Nous sommes d'accord pour le projet Éoliens
"Les chemots"

Puisqu'il faut sortir des énergies fossiles, nous ne
pouvons qu'accepter cette situation.

L'énergie verte, c'est l'avenir "Nucéaire, Éolien
panneaux solaires, Hydrogène"

Un projet similaire avait été initié, il y a
de nombreuses années, par les mêmes, qui y
sont opposés aujourd'hui.

Tout cela n'est que rancœurs, entre personnes
d'une même corporation.

Il faut plutôt penser à l'avenir.

M et Mme PIRIOU

23 Mai 2023 Permanence du CE de 16^h30 à 19^h00

(32) Incohérence avec la loi ZAN qui restreint les zones potentiellement
concernées - c'est contraire aux nouvelles lois d'urbanisme

D. Juliette Rogier-Weber

32) SCOT du Vexis thelle.

- Non propice à l'éolien, les élus du Vexis thelle ont voté contre le projet éolien des champs à Enay sur Ouche.

Le SCOT dit bien que l'éolien n'est pas éolien en zone favorable pour l'implémentation d'éoliennes dans le SRE.

La position du Commissaire enquêteur de l'époque M^r Michel MARSEILLE, portait sur la position de la CVI en notant qu'à ce jour les évolutions techniques de l'éolien portent essentiellement sur le rendement des machines. La hauteur des mâts rend difficile l'intégration dans le paysage comme le précise le SRE.

Laurent DESGRIERS

Maire de Trie-Château

Pièces jointes (A)

33)

Le jour Jacques Pillot Marie-Aline dépose ses observations le 28/07/23 à la Réunion enquête publique sur l'éolien.

Jac (B)

Jac Pillot

34)

Nous ne sommes pas pour l'implémentation d'éoliennes sur ERABAY en raison de pollution visuelle et physique que cela représente nous savons que les conditions idéales d'implémentation n'est pas requise. (pas assez de vent) nocivité avérée expliquée par 3 médecins à Flavacourt.

35)

Mme TESTON Nadine est contre la construction de ces éoliennes à cause des dégâts de d'environnement et des conséquences sur les populations

36)

M^{me} Rosati Gina est tout à fait contre le projet des éoliennes pour multiples raisons de santé, d'environnement et pollution visuelle et autre.

Gina Rosati

M^r et M^{me} Caron Michel de Thierceville.
 ayant suivi plusieurs témoignages concernant
 la santé morale psychologique et physiologique
 nous sommes totalement contre l'implantation pour la
 sauvegarde de l'environnement et du paysage.
 et la perte des valeurs immobilières
 et nous craignons la multiplication d'autres
 éoliennes dans notre secteur tout ce pour
 le profit de quelques personnes

Dialogue et concertation dans l'implantation
 de l'éolien : Malgé - 21 conseil Municipal
 - 3 communautés communales
 (pays de luy / charroi)
 - 2 conseil de palenest 197 et 60
 - 2 régions (haute Normandie et
 Haut de France)
 qui ont voté contre cette implantation!!

Erugny / epte = Berceau de l'impressionnisme.
 problème des infrasons sur une grotte nappe
 phréatique.
 pollutions des sols.

Effet Strobo scopique.
 Baisse de la valeur FONCIÈRE.

Pas de loi contre les implantations Eoliennes
 Espaces protégés : fronde Aigrettes blanches

Milans Boyaux
 chaux sochis.
 Aigrettes Noires

Eoliennes Implantées au dessous d'un champ
 de graminées Beaucoup de poteaux.

NOTION DE POU MON VERT

(lieu sans implantation éolienne)

Cher MAILLARD
Maison Kine - thérapeute
38, ~~37~~ Rue des petits bus
60590 FLAVACOURT



40

L'agriculture est indéniablement face au défi de la production d'énergie. Mais selon quelle stratégie et à quel prix pour l'agriculteur, le citoyen ?

Les années qui viennent de se dérouler montrent bien que le développement anarchique des éoliennes est et sera de plus en plus problématique.

Le projet d'Eragry en Epte en est un bel exemple. Et il est temps de stopper les projets initiés, sans aucune concertation avec la population locale, par deux propriétaires exploitants, l'ancien maire du village et son 1^{er} adjoint, qui impactent pourtant le cadre de vie de plusieurs millions de personnes. Dans quelle stratégie énergétique communale, inter-communale, départementale ce projet s'insère-t-il ? Aucune. C'est une tentative,

mercé en catimini, qui ne saurait être tolérée car elle n'a aucune légitimité locale. Comme précisé dans le Dossier d'Autorisation Environnementale, ce projet se situe sur une zone considérée sans vent et sur le passage d'un couloir d'écouls migrateurs. Les participants à la réunion de Bezincourt se souviennent longtemps du vol d'écas sauvages qui a survolé la salle pendant la réunion.

Agronomiquement aussi, que pense des 400 m³ de béton, laissés en terre lors du démontage des éoliennes. Et en veut nous faire croire que remettre un mètre de terre sur le bloc de béton va permettre de nouveau de cultiver ! C'est faux !

Ce projet étant "fiché" d'avance, on n'aura parlé du fameux "Eviter - Réduire - Compenser". Mais, pour protéger la bio-diversité, impossible pour nous de mettre des haies à moins de 300 m du projet. Simultanément, ce sont des cassissiers qui ont été implantés au pied des futures éoliennes ! Pas de problème pour certains, impossible pour d'autres. Quid de la biodiversité ? Les éoliennes sont bien des pendant la nuit ! nous apprend le dossier d'étude du promoteur. Et bien

vapeurs ! Préserver la faune et la biodiversité changerait donc de sens si vous êtes acteurs ou non d'un projet éolien ?

Laurence De Koninck



(49)

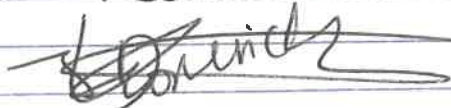
Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Jeune habitante de Flavacourt, j'ai eu la chance de grandir en contemplant les paysages de mon beau village. Ainsi, sensibilisée depuis mon plus jeune âge à la nature et à ses enjeux, c'est tout naturellement que je me suis dirigée vers un métier en lien avec cette dernière. Aujourd'hui, je me retrouve face à une aberration écologique dans mon propre village. En effet, lors de mon travail, j'ai effectué de nombreux tours de plaines dans la région amiénoise près des éoliennes, parfois même à leurs pieds. Et quel désastre : entre les animaux fauchés par les pales, la diminution de la production de certains animaux à cause des éoliennes, je suis inquiète pour cette nature que je vais m'abîmer de plus en plus. En effet je suis également inquiète concernant les mètres cubes de béton déversés dans le sol lors de la construction de l'éolienne. Consciente de l'évolution du monde dans lequel je vis, je suis consciente que les énergies dites "vertes" feront parties de l'avenir. Or, ce projet n'est en aucun cas implanté à un endroit stratégique. En effet, les éoliennes ne seront pas implantées dans un couloir venté - ce projet n'a donc pas grand intérêt à cet endroit si... à part celui de servir l'intérêt de quelques uns au détriment du Bonheur de plusieurs millions de personnes !

Ainsi, le constat est simple : pour respecter la nature la beauté des paysages, l'agriculture et les productions agricoles, ce projet doit être abandonné !

Monsieur le Commissaire, entendez le bruit du vent de la contestation ! Pensez à notre belle nature et à la sérénité de notre campagne !

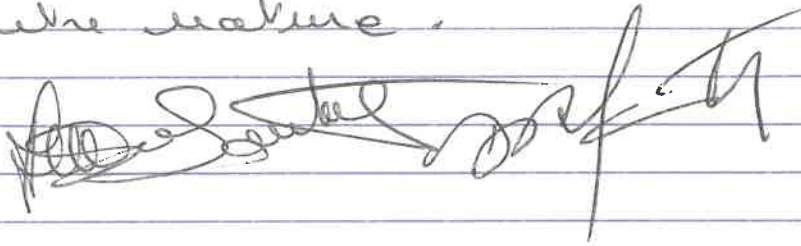
Jeanne DE KONINCK
Flavacourtaise



(41) Mr et Mme DOS SANTOS
35 Route de Ste Marie
Thierceville.

7/15

Nous sommes contre le projet d'éoliennes
par des raisons de nuisances sonores
et contre nature.



(42) Mr COELHO David
51, rue des Petits Buis
60590 FLARACOURT

Je ne suis pas d'accord avec ce projet éolien des Chesnois

Eragny sur Epte et ce pour plusieurs raisons :

- Intérêt économique privé vs intérêt général :

Tout d'abord je ne comprends pas pourquoi les intérêts économiques
d'une ou deux personnes prévalent contre le bien être général et l'eau
de tous dans un rayon de 5 à 10 kms sans réelle opposition possible.

- L'implantation :

Pourquoi implanter ce parc dans un environnement où des espèces protégées
vivent et passent devant leur migration (Ex : chauves-souris, ...)

Dans d'autres pays ces éoliennes sont implantées de manière plus discrète, dans
des zones inhabitées autour de grandes routes absolument inhabitées.

- Pollution visuelle :

Le phénomène d'écrasement, effet tromboïdique, lumières rouges clignotantes
sur les mâts des éoliennes. Par ailleurs la SAS CEPE CHESNOIS expose elle-
même sur la Régionale de son photomontage : le hameau de St Sulpice à
Flaracourt est également impacté par le projet éolien, notamment par un
effet tromboïdique et écrasement par des éoliennes de 100 m ! Alors
pourquoi imposer cela à la population qui ne demande rien, ce n'est que
pour une question de pur profit, bien loin de la logique écologique. Nous
sommes en campagne et l'air meurt... (Le fait) Incert ! Donc fini les
maître châteaux, nous ne voulons que des éoliennes en guise d'éclairage...

- Rigueur sur la santé?

Handwritten mark

Bien qu'aucune étude officielle n'a eu lieu afin de mesurer l'impact réel sur la santé, pour autant les vibrations (nos hommes dués au bensu de rines rockeries et rappe sachant que l'eau est trs conductrice), celle-ci au delà de l'impact potentiel sur les habitations, quel sera dans les 10 prochaines années l'impact sur le corps (constitué à +65% d'eau)? le bruit génère même "si nous sommes sous les yeux de riques pour les pertes d'auditions, le "non-sonnement" équivaut à un laur-touille H2t à de quoi rendre les personnes cratbles, sans compter sur les géophysiques qui eux, déjà souffrent le martyr sans cela, alors avec probabls en plus...

- Démantèlement et pollution des sols

450 m³ de béton et ferrailles dans le sol par édifice soit pour ce projet + 2700 m³ !! que dépolluera? la société installatrice? Les futurs exploitants? Les propriétaires? ce n'est certainement pas avec le montant légal prévu par la loi que la dépollution du sol se fera. Quel des mats et ptes? Nous allons laisser des champs de mines aux futures générations.

- L'impact sur le prix de l'immobilier:

Fatalement avec l'effet d'écrasement, ainsi que de la pollution visuelle et sonore, les propriétaires ne pourront plus vendre leurs biens sans perdre de l'argent. C'est pourq l'immobilier peut baisser jusqu'à 20% en fonction de leur exposition. Les exploitants ou l'état ont-ils prévu une indemnisation ou compensation? ... j'en doute fort!

- Impact sur le tourisme

Notre environnement et non seulement le berceau des impressionnists, mais aussi un cadre riche d'histoire et de monuments classés (Ex: Eglise de Flavacourt, Château de Giron, ...)

Les touristes viennent de part cette riche histoire et archique, mais aussi pour ces grands espaces verdoyants appelant à la sérénité. tout cela risque d'être balayé d'un coup de main? totalement élogues. Avec tous ces abats, notre bassin attire de plus en plus, donc l'impact économique est fort. Les emplois fraîchement créés s'en trouvent menacés.

Il est évident que nous ne pouvons plus vivre dans l'opulence énergétique irresponsable.

Mais l'écologie avec un grand E doit être raisonnée et non pas fanatique. Elle doit être inscrite dans une démarche citoyenne démocratique et respectueuse de l'environnement, de l'homme et de son patrimoine. Hors ce

projet, ca totalement à l'encontre de ces principes. Il est donc
urgent de réagir et de stopper ce futur désastre écologique, économique,
touristique, archéologique et considérer tant pour l'homme et les espèces protégées.
Sinon quel héritage laisserons-nous à nos enfants ?

M. Cocty David

Fin de la permanence à 19h30

Richard MARJELLS CE

Le 10 juin 2023 à heures

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Nicki NARSEILLE déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs,
du au
de heures à heures et
de heures à heures

Les observations ont été consignées au registre

par personnes (pages n° à).

En outre, j'ai reçu lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du 2 mai 2023 de M^r Olivier Paccand
sénateur de l'Oise

2 lettre en date du 4 mai 2023 de M^r Région des Hauts de France

3 lettre en date du 17 mai 2023 de M^r christian Noél

4 ~~lettre~~ ^{Del} en date du 12 mai de M^{me} Le Bagicourt

5 lettre en date du 16 mai de M^{me} HRVIVKA

6 lettre en date du 23 mai de M^{me} THIBAUT

calier n° 1

signature



Le présent registre ainsi que les _____ pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le _____

à M _____

(Voir mentions de clôture en page 21)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**

Document séparé



1

Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement
Hauts-de-France

Etude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens

Juillet 2019

2

MOTIFS DE DESACCORD DE L'IMPLANTATION DES EOLIENNES SUR LE SITE DES CHESNOTS

Petit rappel : Ce projet d'implantation a vu le jour en 2017 à l'initiative de la Mairie d'Eragny sur Epte, dont le maire était lui-même propriétaire des terres sur lesquelles le projet doit s'implanter, sans aucune consultation des communes environnantes. De par sa situation géographique, ce parc étant placé à l'extrémité de la commune d'Eragny sur Epte, ce sont les habitants de Flavacourt et des autres communes qui subiront directement les nuisances visuelles et sonores. Evidemment, ce projet semble très « juteux » à la fois pour le propriétaire des terres et aussi pour la société d'exploitation du parc. En date du 10 janvier 2020, un arrêté préfectoral avait rejeté la demande d'exploitation de la société CEPE CHESNOTS.

Depuis 6 ans, les 3 communautés de communes concernées par ce projet, soit 99 communes, s'opposent fermement à ce parc.

Je m'y oppose moi-même pour les raisons suivantes :

1) Ce projet ne tient absolument pas compte de l'habitat existant

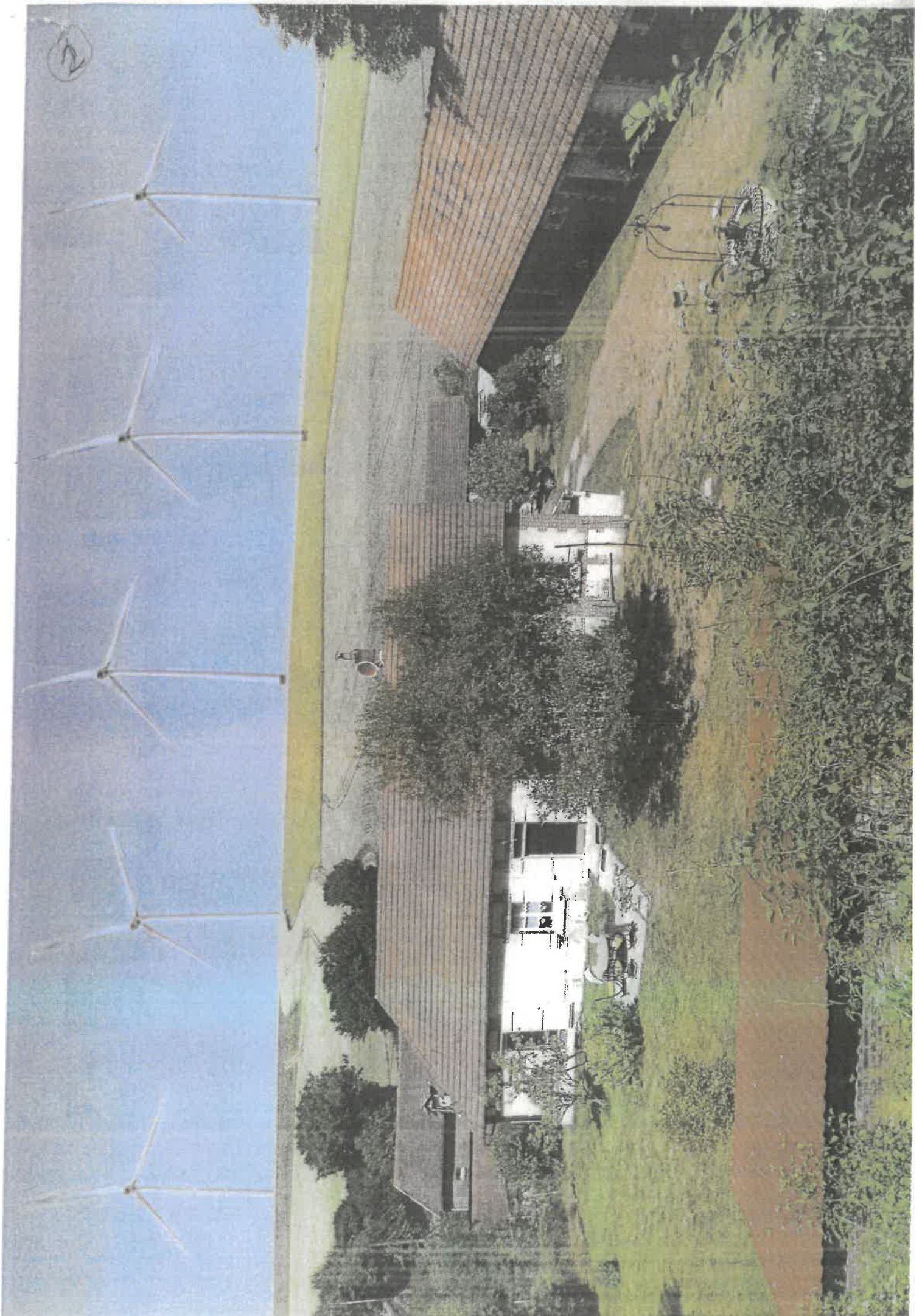
Je suis propriétaire d'une maison de famille dans le hameau de Saint Sulpice à Flavacourt que j'ai décidé de transformer en gîte en 2013. (classement GITES DE France). Ce hameau de quelques maisons va se trouver à environ 500 m du parc éolien. Je suis très fière d'avoir réussi à sauvegarder ce corps de ferme exploité par mes grands-parents, puis mes parents entre 1929 et 1994. Je suis très attachée à la sauvegarde du patrimoine rural du pays de Bray et j'ai déployé beaucoup d'énergie pour la mise en œuvre de ce projet. Qui va vouloir louer un gîte surplombé par des éoliennes de 180 m implantées sur la colline juste devant ? Qui va venir se reposer à la campagne pour supporter le bruit et l'effet stroboscopique des pales ?

2) Ce projet ne tient pas absolument pas compte du patrimoine architectural et culturel existant

A moins d'1 km l'église classée de Flavacourt, à proximité l'église de Sérifontaine et le magnifique château de Gisors, le pays de Bray, le Vexin Normand et toutes les richesses de notre territoire. Tous ces monuments historiques et ces magnifiques paysages risquent d'être surplombés par des éoliennes de 180 m de haut implantées, de surcroît, sur une colline, ce qui fait qu'on les verra à des dizaines de kilomètres.

3) Ce projet ne tient pas compte de la faune et de la flore existantes

Présence d'espèces de chauve-souris protégées, couloirs d'oiseaux migrateurs, atteinte à la biodiversité, incidence des ondes et des infrasons sur les rivières souterraines



2



Qui sommes nous

Notre histoire



Notre histoire remonte à 23 ans sur le marché français. En 1999, une joint-venture entre le bureau d'étude français Eole Technologie, pionnier de l'éolien en France depuis 1995, et le groupe RES (Renewable Energy Systems), un leader du secteur des énergies renouvelables depuis 40 ans, a donné naissance à la société EOLE-RES, qui s'est rapidement positionnée comme un acteur majeur et incontournable des énergies renouvelables en France. EOLE-RES devient RES en 2004 lorsque le groupe britannique en devient l'actionnaire unique.

Q ENERGY FRANCE

Société : 423 379 338 Active

Dernière mise à jour le : 01-05-2023 >



Ajoutez
votre logo



RUE DU MOURELET
84000 AVIGNON
France

Appeler

Surveiller



Identité
entreprise



Documents
officiels



Etablissements



PLUS (8)

Identité de l'entreprise

Présentation de la société Q ENERGY FRANCE

Q ENERGY FRANCE, société par actions simplifiée, immatriculée sous le SIREN 423379338, est active depuis 23 ans. Située à AVIGNON (84000), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de l'ingénierie, études techniques. Son effectif **est compris entre 200 et 249 salariés**. Sur l'année 2021 elle réalise un chiffre d'affaires de **30 793 100,00 €**. Le total du bilan a diminué de **64,38 %** entre 2020 et 2021. Societe.com recense **90 établissements, 2 événements** notables depuis un an ainsi que **22 mandataires** depuis le début de son activité. L'entreprise **Q ENERGY MEDITERRANEE**, représentée par **Sung CHUNG** est président, **Jean-Francois PETIT** est directeur général de l'entreprise Q ENERGY FRANCE.

Mentions légales pour contrat

Télécharger l'extrait Societe.com

100% gratuit, sans engagement

3

Pro. Plus ultra.

MENU

Renseignements juridiques

Date création entreprise	01-06-1999 <i>il y a 23 ans</i>	Statuts constitutifs >
Forme juridique	SASU Société par actions simplifiée à	Historique v
Noms commerciaux	Q ENERGY FRANCE	
Téléphone	Afficher le téléphone	
Adresse postale	<u>RUE DU MOURELET 84000 AVIGNON</u>	
Numéros d'identification		
Numéro SIREN	423379338	
Numéro SIRET (siège)	42337933800035	
Numéro TVA Intracommunautaire	FR44423379338	
Numéro RCS	Avignon B 423 379 338	
Informations commerciales		
Activité (Code NAF ou APE)	Ingénierie, études techniques (7112B)	Historique v
Informations juridiques		
Statut RCS	✓ INSCRITE <i>au greffe de Avignon</i>	Situation RCS ↓
Statut INSEE	✓ INSCRITE	Situation SIRENE ↓
Date d'immatriculation RCS	Immatriculée au RCS le 04-08-1999	
Date d'enregistrement INSEE	Enregistrée à l'INSEE le 01-06-1999	
Taille de l'entreprise		
Effectif moyen	233	Historique v
Capital social	8 791 792,00 €	Historique v
Chiffre d'affaires 2021	30 793 100.00 €	

[Voir plus d'informations](#) v

Perte 20,968.000
pas de chiffre public en 2022
Rapport Complet Officiel & Solvabilité

Les 22 dirigeants de la société Q ENERGY FRANCE

Dirigeants mandataires de Q ENERGY FRANCE :

Mandataires de type : Président		
Depuis le 08-03-2022	Q ENERGY MEDITERRANEE	En savoir +
Mandataires de type : Directeur général		
Depuis le 22-02-2019	M Jean-Francois PETIT	En savoir +

[Afficher tous les dirigeants](#) >

MENU

Ajoutez
votre logo

ZI COURTINE
330 RUE DU MOURELET
84000 AVIGNON
France

Identité
entrepriseDocuments
officiels

Etablissements



PLUS (8)

Identité de l'entreprise

Présentation de la société Q ENERGY MEDITERRANEE

Q ENERGY MEDITERRANEE, société par actions simplifiée, immatriculée sous le SIREN 507635894, est en activité depuis 14 ans. Localisée à AVIGNON (84000), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la production d'électricité. Son effectif **est compris entre 1 et 2 salariés**. Sur l'année 2021 elle réalise un chiffre d'affaires de **421 400,00 €**. Le total du bilan a diminué de **37,86 %** entre 2020 et 2021. Societe.com recense **4 établissements**, **1 événement** notable depuis un an ainsi que **7 mandataires** depuis le début de son activité. **SANG CHUNG** est président, **TAC LEE** est directeur général de l'entreprise Q ENERGY MEDITERRANEE.

Mentions légales pour contrat

[Télécharger l'extrait Societe.com](#)[Voir les documents officiels](#)

Vous faire payer vos factures en ligne ? Optez pour la solution **FACTOMOS** car c'est simple, rapide et 100% conforme. **Essayez gratuitement** >

3



MENU

Accéder à la cartographie

Annonce
PDF



Fichier 487 Ko. Vers.
intégr.



Les bénéficiaires effectifs de la société Q ENERGY MEDITERRANEE



Accéder à plus d'informations

Cette version est limitée. Pour voir l'intégralité des actionnaires, mandataires ou toutes autres personnes physiques qui contrôlent Q ENERGY MEDITERRANEE, faites évoluer votre offre

Se connecter

Découvrir

Documents officiels de l'entreprise

Statuts numérisés

Voir un exemple



21/07
2022

Statuts mis à jour - Procès-verbal d'assemblée - Changement relatif à la date de clôture de l'exercice social

7,90€



Les derniers actes modificatifs numérisés

Voir un exemple



02/03
2022

Décision(s) de l'associé unique - Changement de la dénomination sociale - Statuts mis à jour - Décision(s) de l'associé unique - Modification(s) relative(s) aux organes de gestion, direction, administration ou contrôle

7,90€



3

Chiffre d'affaires	Publier bilan	421 400 €	...
Résultat net (Bénéfice ou Perte)		140 759 800 €	...
Effectifs moyens		Non précise	...

[Voir le rapport de solvabilité](#)

Les 18 Annonces d'évènements parues

Date	Annonces légales (BODACC)	Prix	Achat
22/09 2022	Annnonce JAL - Mouvement des Dirigeants	2,90€	
22/09 2022	Annnonce JAL - Modification du Capital social	2,90€	
Voir toutes les annonces légales ▾			
16/09 2008	Annnonce BODACC - Immatriculation d'une personne morale (B, C, D) suite à création d'un établissement principal	2,90€	

[Voir tous les documents officiels](#)

Synthèse societe.com pour l'entreprise Q ENERGY MEDITERRANEE

Equilibre Bilan

Favorable	Moyen	Défavorable
-----------	-------	-------------

Rentabilité

Favorable	Moyen	Défavorable
-----------	-------	-------------

Notamment les éléments suivants :

- Niveau d'endettement ▾
- Evolution de l'activité ▾
- Rentabilité de l'exploitation ▾

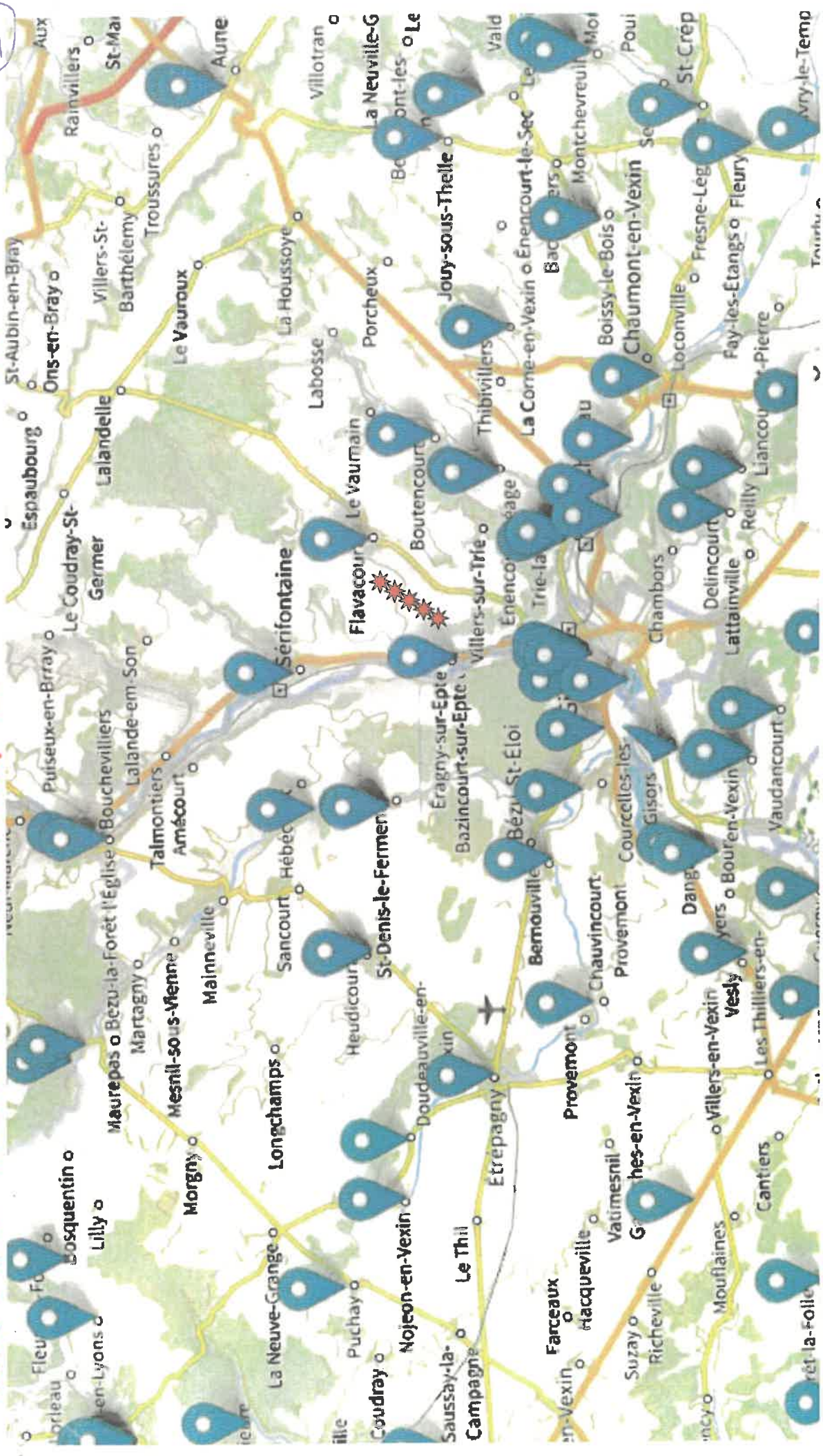
[Voir l'analyse complète](#)

4 établissements de la société Q ENERGY MEDITERRANEE

Q ENERGY MEDITERRANEE - 84000 Actif
 Etablissement **Siège en activité depuis 14 ans**
Siège
 Adresse : **330 RUE DU MOURELET - 84000 AVIGNON**

CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

MONUMENTUM



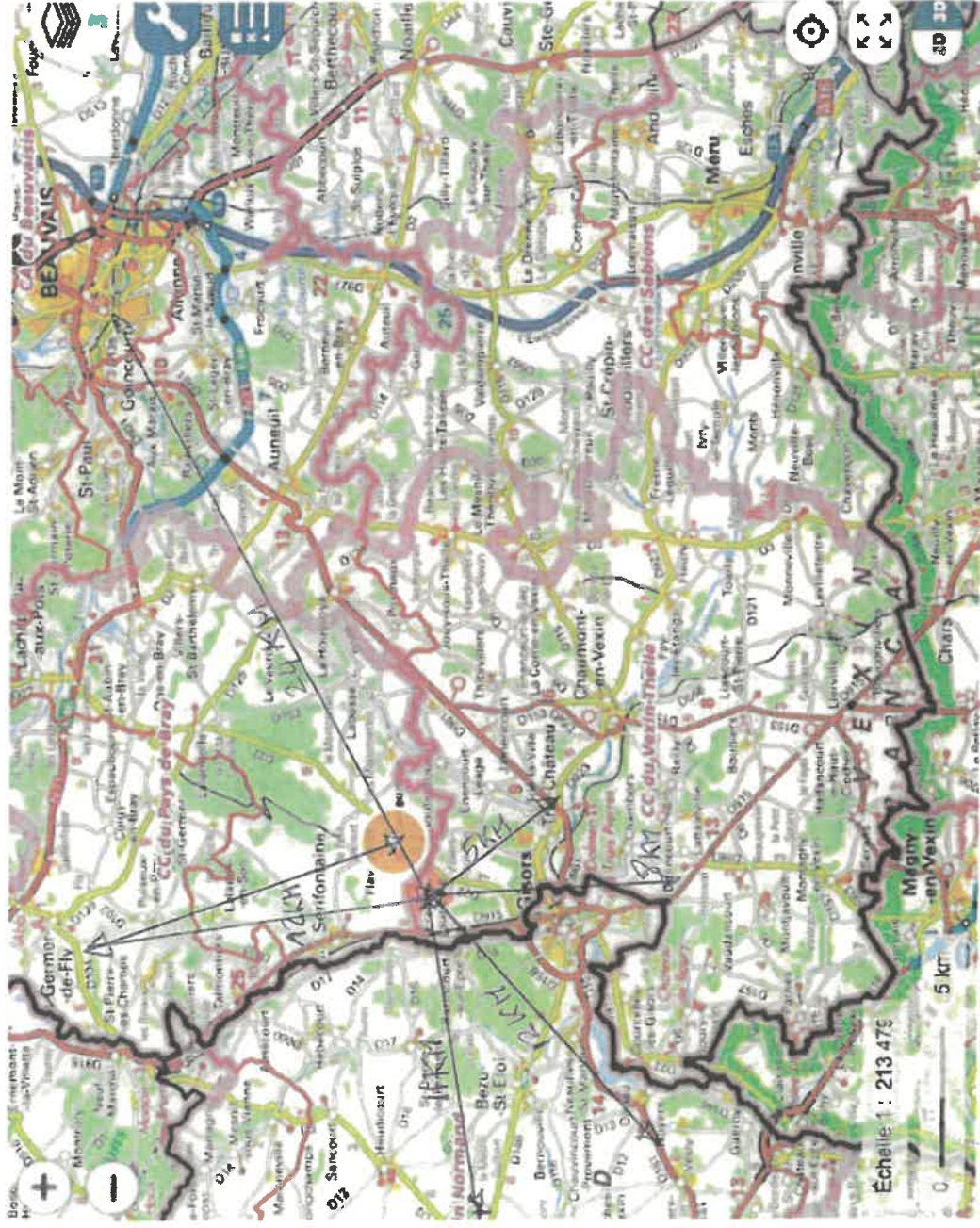
5 ÉOLIENNES à la hauteur de la tour eiffel (200m + 100m alt)

au milieu des monuments historiques des francs, vikings, normands, templiers, ...
au milieu peintres de Pissaro à Picasso

c'est attaquer le patrimoine, le tourisme. de trois régions majeures

P.F CODOU, Architecte Urbaniste Muséographe

13/05



5 ÉOLIENNES à la hauteur de la tour eiffel (200m + 100m alt)

VISIBLES DEPUIS LES ROUTES DE PARIS, BEAUVAIS, DIEPPE, LES ANDELYS, MAGNY EN VEXIN
 EN ARRIÈRE PLAN DES LES EGLISES ET ABBATIALES DE FLAVAVOULT, GISORS, SAINT GERMER DE FLY, CHAUMONT....
 EN ARRIÈRE PLAN DES CHATEAUX ET FORTERESSES DE FLAVACOURT, GISORS, ERAGNY SUR EPTE...
 EN ARRIÈRE PLAN PAYSAGE IMPRESSIONNISTES ET REMARQUABLES...

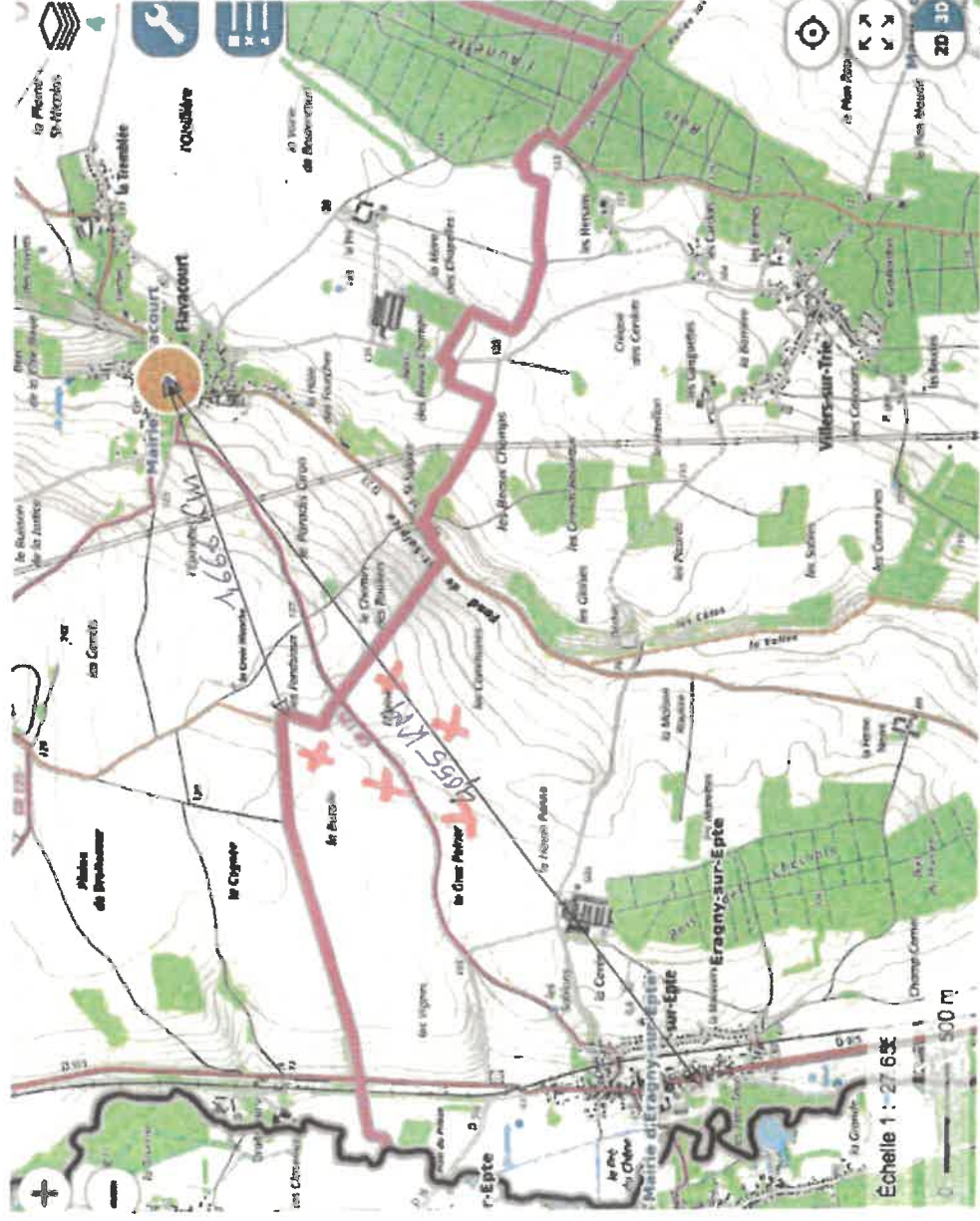
c'est attaquer le paysage et l'histoire de trois régions majeures



5 ÉOLIENNES à la hauteur de la tour eiffel (200m + 100m alt)
À 1,6 KM DE FLAVACOURT , ÉGLISE CLASSÉE , CHATEAU ET REMPARTS 12ME ET 16ME, PARC À L'INVENTAIRE
À 1,6 KM ; ÉCRASER UNE ARCHITECTURE RURALES MAGNIFIQUE TYPIQUE DU VEXIN ET DU PAYS DE BRAY
AU MÉPRIS DES VALLÉES ET DU RELIEF, ET AU BORD EXTÉRIEUR DES LIMITES ADMINISTRATIVES

L'enquête publique doit être faite également à Flavacourt ,

seule impactée dans un premier temps *P.F. 3*



5 ÉOLIENNES à la hauteur de la tour eiffel (200m + 100m alt)

LE DÉBUT D'UNE POLLUTION VISUELLE, AUDITIVE, ENVIRONNEMENTALE, QUI S'ÉTENDRA PAR TACHE D'HUILE PAR DES PROMOTEURS SUBVENTIONNÉS ET QUI NE SERONT PLUS LÀ, POUR ÉLIMINER LES D'ÉOLIENNES HORS D'USAGE PAR DES CONFLITS D'INTÉRÊT DU PROPRIÉTAIRE FONCIER, ANCIEN ÉLU D'ÉRAGNY, ET PORTEUR DU PROJET

Demandons des comptes et intérêts des maintenant

PF.co pour M. Molière

5

Jacqueline DAURIAC
105 bis avenue Maurice Thorez
94200 Ivry sur Seine
jacqueline.dauriac@gmail.com

NON AUX ÉOLIENNES

LE GRAND MALHEUR DES ÉOLIENNES

1- SINISTRE SANITAIRE HUMAIN ET ANIMAL

2- SACCAGE DES PAYSAGES - ICI DANS LE
VILLAGE MÊME DE PISSARRO

3- PEU D'EFFICACITÉ, PEU DE VENT,
GRANDES POLLUTIONS

4- GAINS ÉNORMES POUR UNE SOCIÉTÉ
PRIVÉE ET POUR UN CULTIVATEUR

5- DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS SERONT
DEMANDÉS EN JUSTICE À CETTE SOCIÉTÉ
PRIVÉE, AU CULTIVATEUR ET À L'ÉTAT

**PRIORITÉ AU SOLAIRE
POUR TOUT LE MONDE**

13/05/2023

Jacqueline Dauriac

13/05

Jacqueline DAURIAC
105 bis avenue Maurice Thorez
94200 Ivry sur Seine
jacqueline.dauriac@gmail.com
06 13 23 83 49

Plasticienne reconnue sur la scène nationale et internationale, Jacqueline Dauriac développe un travail qui n'appartient à aucun mouvement. Certes il est proche de l'art conceptuel mais ses réalisations, même si elles sont souvent créées in situ, pourraient plutôt être qualifiées de « in senso » tant y sont mêlés les différents sens, les couleurs, les lumières, les volumes, les textures, les touchers et les regards.

Approche sensible et sensuelle, à la poursuite du plaisir, du bonheur, de la conscience de soi, faisant une part importante à la relation entre les personnes, et qui tente une vision du monde centrée autour de la douceur et de la couleur, une lumière colorée avec laquelle elle joue.

Une lumière qui révèle ou qui interroge, construit de nouveaux espaces ou devient le réceptacle de nos rêves, fait naître des ombres fantômes et d'énigmatiques présences d'un double. Il s'agit donc d'un ensemble dans lequel s'implique à la fois l'artiste, son œuvre, l'espace extérieur et la présence du regardeur.

NON AUX ÉOLIENNES

LE GRAND MALHEUR DES ÉOLIENNES

- 1- SINISTRE SANITAIRE HUMAIN ET ANIMAL
- 2- SACCAGE DES PAYSAGES - ICI DANS LE VILLAGE MÊME DE PISSARRO
- 3- PEU D'EFFICACITÉ, PEU DE VENT, GRANDES POLLUTIONS
- 4- GAINS ÉNORMES PAR UNE SOCIÉTÉ PRIVÉE ET UN CULTIVATEUR
- 5- DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS SERONT DEMANDÉS EN JUSTICE À CETTE SOCIÉTÉ PRIVÉE, AU CULTIVATEUR ET À L'ÉTAT

Mme Maillot et Mr Picard
6 rue de gisors 60590 Flavacourt

(B)

Projet éolien:

Pourquoi on dit NON !!

Quand nous avons décidé de venir nous installer avec ma famille dans ce petit coin, notre désir premier et primordial était le calme, la sérénité, la nature, et un cadre de vie exceptionnel pour moi (nous) et mes (nos) enfants. Et aussi pour les raisons suivantes:

-1) En 2018, j'ai été diagnostiqué d'une maladie du système immunitaire (qui touche tout les organes vitaux) et dégénérative avant l'âge de 40 ans.

-2) M'étant renseigné sur cette maladie, j'ai su qu'il n'y avait aucuns remèdes connus qui puissent la guérir, mais que néanmoins, il y avait des solutions qui permettaient d'en atténuer les effets (entre beaucoup d'autres les douleurs chroniques insupportables dans la vie quotidienne) Les solutions qui s'offraient à moi étaient les suivantes:

" 1) Déménager dans un lieu où le stress qui accentuait la maladie était moindre.

2) Un espace où je pourrais me reposer, me recentrer, et surtout accepter et vivre avec la maladie, ce qui pour moi n'était pas évident."

3) Ma famille et moi, nous avons trouvé ce lieu, la campagne, qui pour moi était synonyme de tranquillité, d'espace. Au fil du temps, les résultats ne se sont pas fait attendre.

En 2019, nous avons cette chance de trouver le lieu, ce lieu qui correspondait à mes attentes, pour accepter et vivre cette maladie le mieux possible. A l'époque j'avais perdu plus de la moitié de mes capacités physiques et cognitives.

En 2021, soit 2 ans, après notre installation, mon état de santé s'était stabilisé. J'ai retrouvé 30 à 40 % de ses capacités, les douleurs insupportables que j'avais eues pratiquement disparues, j'ai retrouvé le goût de vivre. Quel joie pour moi et ma famille!!!

Aujourd'hui, ce projet d'éoliennes dans mon environnement (vital) me plonge dans l'inquiétude, mais pas uniquement au niveau de ma santé, de mon bien-être et de ceux des miens, non!

Plusieurs rapports mettent en évidence l'impact du son des éoliennes sur la santé humaine, (Notamment ce qu'on appelle le syndrome éolien) un problème qui ne date pas d'hier.

Mars 2006, L'Académie Nationale de Médecine cite que L'impact sonore des éoliennes était comparable à celui des aéroports, des infrastructures de transport ou des usines.

L'ANSES (Agence National de Sécurité de L'alimentation, de L'environnement et du travail) alerte dans son évaluation sur les effets sanitaires des basses fréquences et infrasons dû aux éoliennes. A savoir aussi que les animaux ne réagissent pas comme les humains aux infrasons)

-Lorsque les vents sont au rendez-vous, les sons provoqués par les éoliennes peuvent causer chez beaucoup de riverains des maux tels que : Maux de tête, troubles du sommeil, tachycardie, des accouphènes, voire des vomissements (syndrome éolien), stress et dépression.

Animaux d'élevage:

Rapport du GPSE (groupe permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole.

Après avoir été consulté, le groupe affirme que suite à l'implantation d'éolienne non loin d'élevage, celui-ci rencontre des difficultés tels que :

Mammite (inflammation mammaire)

Qualité de lait moindre

Retard de croissance sur les jeunes animaux et troubles du comportement.

J'imagine l'impact sur la santé humaine!!!!

Voici les raisons qui font que je m'oppose à ce projet dans ma commune, dans mon entourage et ceux de ma famille.

Pour ma santé et celle de ma famille.

Pour toute perte et ou dommage liés à ce projet.

Pourcentage des français qui pensent que l'éolien est néfaste (source INSEE) :

-La santé 64%

-Qualité de vie (village et proche) 65%

-L'attractivité des territoires ruraux, 65%

-Citadins souhaitant s'y installer 68%

-Entente entre les habitants concernés 69%

-Santé domestique et sauvages 69%

-Tourisme 70%

-Beauté du paysage (patrimoine nature) 72%

-Biodiversité ainsi que la migration des oiseaux (pales d'éolienne)

-Le calme et le silence 73%

-Et pas des moindres la valeur immobilière 74%

Le positionnement à l'égard du développement de l'éolien:

Selon le ministère de l'écologie, près de 70% des projets font l'objet de recours par les habitants s'opposant aux implantations d'éolienne près de

chez eux!

- 82% sont d'accord de laisser la possibilité aux communes de s'opposer aux projets d'éoliens et ou parc éolien après avoir consulté la population par référendum.

80% sont favorables à la possibilité de donner aux maires de s'opposer à de nouveaux projets d'éolien dans leur commune après avoir consulté le conseil municipal.

69% sont favorables au démantèlement de toutes les éoliennes existantes qui créent des nuisances, perte ou dommage pour les riverains.

61% sont favorables à un moratoire, c'est à dire la suspension pour plusieurs années des implantations d'éoliennes terrestres en France.

Le bien-être, le plaisir de vivre sereinement, l'engagement et la stimulation intellectuelle sont les mantras de nos/nôtre intervention!!!

Mr Picard et Mme Maillot

~~Maillot Aline~~

Picard Sylvain

Notre Famille

MUSSARD Séphora 28 ans

~~Maillot~~

CANON Valentine 25 ans

~~Maillot~~

Maillot Jean-Baptiste Maillot 74 ans

CANON Alexandre / 28 Ans

LIXIVEL Emmanuel 30 ans

~~Maillot~~

1



Olivier PACCAUD
Sénateur
Conseiller départemental

Monsieur Michel Marseille
Commissaire-Enquêteur
39 rue Camille Pissarro
60590 Eragny-sur-Epte

Paris, le 2 mai 2023

Objet : Enquête publique sur le projet d'implantation d'un parc éolien implanté sur à Eragny-sur-Epte.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Permettez-moi, par ce courrier, de solliciter votre bienveillante attention à propos de l'enquête publique environnementale que vous conduisez concernant le projet d'exploitation, par la SAS CEPE LES CHESNOTS, d'un parc éolien sur le territoire de la commune de d'Eragny-sur-Epte.

Ce projet initié en 2016 est allé de Charybde en Scylla. Unanimement rejeté par tous les élus locaux et nationaux des territoires environnants concernés (soit pas moins d'une centaine d'élus qu'ils soient maires, présidents d'intercommunalités, de conseil régional, député ou sénateurs, *etc.*), nuisance au carrefour des paysages oisiens et eurois (sa proximité avec le Château de Gisors, site classé, étant problématique), dénué de pertinence du strict point de vue énergétique (le site retenu pour l'accueillir n'ayant jamais été identifié comme étant particulièrement propice à ce type d'aménagement par les différents schémas de planification des services compétents) il s'était logiquement vu opposer un refus catégorique de l'autorité préfectorale par arrêté du 10 janvier 2020. Ressuscité à la faveur d'une décision de justice, il n'en conserve pas moins les lacunes et failles qui avaient motivé son rejet initial.

L'implantation de telles infrastructures ne saurait prospérer contre le gré de l'immense majorité des habitants et élus qu'elle concerne. Elle est d'autant moins acceptable qu'elle constitue, le plus souvent, un pis-aller à une fragilisation économique des territoires entretenue par la politique fiscale décidée par l'Etat.

En effet, il est important de rappeler que la commune d'Eragny-sur-Epte subit l'injustice du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources). Ce mécanisme de péréquation, devenu inique depuis sa cristallisation, assis sur une appréciation surannée de la fiscalité économique des territoires qui l'abondent, appauvrit des communes pour maintenir à flots les finances d'autres, pas forcément plus modestes. Il ne tient nullement compte de la chute des rentrées fiscales enregistrées par certaines communes contributrices depuis son instauration en 2010. Or, nombre d'entre elles ont vu le tissu d'entreprises et d'industries justifiant leur contribution (et la manne fiscale qu'il apportait) rétrécir voire complètement disparaître.

Désertées par les entreprises, pressurisées par l'Etat, nombre de ces communes en sont réduites à accueillir sur leur sol des projets éoliens dont les inconvénients environnementaux et sociaux excèdent de très loin les recettes fiscales qu'elles peuvent en tirer. Cette situation, mise à profit par des entreprises

plus soucieuses de leurs gains économiques que de l'acceptation de leurs projets dans leurs territoires d'implantation, ne participe pas d'un modèle vertueux de développement des énergies renouvelables et ne saurait être admis, à Eragny-sur-Epte ni ailleurs.

Réclamée par de nombreux parlementaires dont votre serviteur, la suppression du FNGIR et la remise à plat de la fiscalité locale sont annoncées par différents ministres depuis des années. Elles s'avèrent indispensables pour œuvrer à une réelle « justice territoriale » fiscale.

Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer ces éléments à l'enquête publique dont vous avez la charge afin que la décision qui en résultera puisse être la plus complète et éclairée possible.

Vous remerciant à l'avance, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Olivier PACCAUD
Sénateur de l'Oise



Région
Hauts-de-France

Le Président

Nos Réfs : XT/AH

Monsieur Michel MARSEILLE
Commissaire enquêteur
Mairie
Place Angèle Boutigny
60590 ERAGNY-SUR-EPTE

Lille, le **04 MAI 2023**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Alors qu'elle représente à peine 6 % du territoire national, la région Hauts-de-France recense à elle seule 28 % de la production éolienne installée dans notre pays.

La surconcentration de parcs et mâts éoliens a un impact considérable sur les patrimoines naturel, bâti, paysager ou historique, aboutit à d'intolérables encerclements des habitants et suscite par ailleurs de nombreuses questions en rapport avec la santé humaine et animale.

Forte de ce constat, notre collectivité a très clairement pris position contre le développement de l'éolien industriel.

En effet, le 28 juin 2018, en adoptant sa stratégie concernant le mix énergétique régional, la Région a confirmé sa volonté d'encourager le développement d'autres EnR que l'éolien ; telles les énergies hydrolienne, hydraulique, solaire et la méthanisation.

Cette position du Conseil régional de soutenir de nouvelles énergies décarbonées qui viendront en appui de notre parc électronucléaire vise en premier lieu à protéger les habitants et les territoires des Hauts-de-France du déploiement non-maîtrisée de l'éolien.

Aussi, je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation du projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune d'Eragny-sur-Epte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Bin à vous,



Xavier BERTRAND

CHRISTIAN MOREL
19 HAMEAU DES COUTURES
60240 - CHAMBORS
TEL. 06-15-11-09-39
Christian.morel48@wanadoo.fr

3

CHAMBORS, le 17 MAI 2023

MONSIEUR MICHEL MARSEILLE
COMMISSAIRE ENQUETEUR
MAIRIE D'ERAGNY-SUR-EPTE
60590 - ERAGNY-SUR-EPTE

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis **CONTRE** et vote **NON** pour le projet de l'implantation de 6 EOLIENNES pour les raisons suivantes :

- C'est une pollution visuelle dans notre superbe vallée classée dans le Vexin. Toutes les constructions particulières envisagées doivent être approuvées par l'Architecte des Bâtiments de France qui impose certaines obligations.
- Les pales en carbone ne peuvent être recyclées.
- Il existe un réel impact sur la faune (En Espagne des milliers d'oiseaux sont tués lors des migrations).
- La pollution du sol avec ces tonnes de béton qui resteront à la charge des propriétaires des terrains de leur implantation.
- La nuisance neurologique (bruit de fond) sur les humains prouvée par des études.
- Les animaux qui pâturent dans l'environnement des éoliennes donnent 15% de lait en moins et de mauvaise qualité.
- Nul ne peut prédire combien d'éolienne doivent être implantées pour supprimer une centrale nucléaire. L'Allemagne qui possède un énorme « parc » d'éoliennes, pour pallier à la suppression de leurs centrales nucléaires, n'a pas réussi à fournir en quantité suffisante d'électricité et s'est trouvé dans l'obligation de remettre en fonctionnement ses centrales à charbon. Ce qui nous vaut d'être pollués quand la température monte et que le vent vient d'Est.
- Pour finir **RIEN QUE DU NEFASTE**, dans une période où nous parlons de sauver la faune et la flore ainsi que le bien-être de la population. **Prônons ce qui est bon pour la PLANETE et arrêtons cet envahissement hideux.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.

CHRISTIAN MOREL



Mme. HRYNIUKA Sylvie
73 rue Camille Pissarro
60590 Eragny sur Epte

M. MARSEILLE Michel
Commissaire enquêteur

Le 16 MAI 2023

Refus d'éoliennes de 180 mètres sur la commune D'Eragny sur Epte 60590

Le prix d'une éolienne de 180 mètres d'une puissance de 5 MW estimation
5 millions D'euros fabrication , installation , l'entretien , le raccordement et
autres frais 1 éolienne x par 6 - $6 \times 5 = 30$ millions d'euros
à ce jour les palmes ne sont pas recyclable

Combien d'années d'amortissement avant une certaine rentabilité

Alors que la vie d'une éolienne est d'environ 20 ans

Cout : de fabrication , installation , raccordement , démantèlement ????

1500 tonnes de béton par éolienne de 180 m

*** L'implantation d'éoliennes en France n'obéit qu'à une volonté idéologique
antinucléaire qui profite à quelques affairistes astucieux sans aucun gain
écologique , financier ou climatique en retour pour la collectivité . Son
développement inutile et nuisible doit être arrêté . La distance préconisé
d'une éolienne . Par rapport à une habitation devrait être de 1500 mètres

Aux Etats-Unis 14 000 éoliennes sont abandonnées et rouillent sur pieds , les
promoteurs les installateurs et autres ont tous déposé leurs bilans et clôturés
leurs sociétés , donc plus personne pour le démontage et le recyclage

Reste les contribuables .

Le 16 MAI 2023

Mme HRYNIUKA SYLVIE



Mme. HRYNIUKA LYDIA - ANGELIQUE

73 rue Camille Pissarro

60590 Eragny sur Epte

M. le Commissaire enquêteur

Le 17 MAI 2023

Refus d'éoliennes de 180 mètres sur la commune

En France l'énergie éolienne ne sert à rien.

Commission d'enquête parlementaire sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique Avril-Juillet 2019, déclaration de M. Jean François Carenco, président de la CRE, devant la :

« Il ne faut pas s'y tromper, grâce au mix énergétique décarboné, composé principalement de nucléaire et d'hydroélectrique, nous bénéficions déjà de faibles émissions de CO2 et d'un prix de l'électricité maîtrisé. Nous émettons six fois moins de CO2 que nos voisins allemands et le prix de l'électricité pour un consommateur résidentiel moyen est de l'ordre de 180 euros par mégawattheure contre 300 euros en Allemagne. Le développement des énergies renouvelables électriques ne sert donc pas à réduire les émissions de CO2. Il faut le rappeler, car on dit beaucoup de mensonges à ce sujet. Cela n'a aucun sens et procède d'une forme de populisme idéologique. ». Les éoliennes ont aussi un **impact sur la faune et la flore locale.**

Le bruit peut aussi être évoqué comme une perturbation à proximité de l'éolienne.

le danger que représentent ces éoliennes pour la biodiversité, notamment pour un

."Quand ça tourne en vitesse moyenne, c'est plusieurs km/h à l'extrémité des pales. Les oiseaux sont incapables d'éviter ce genre de choses. S'ils passent trop près, ils se font impacter et découper en morceaux", explique un spécialiste. Les pales auraient déjà tué de nombreux oiseaux dont des rapaces :

******* L'implantation d'éoliennes en France n'obéit qu'à une volonté idéologique antinucléaire qui profite à quelques affairistes astucieux sans aucun gain écologique ,financier ou climatique en retour pour la collectivité . Son développement inutile et nuisible doit être arrêté ,les éoliennes devrait être implantés à environ 1500 m des habitations et non 500 mètres comme prévu

Aux Etats-Unis 14 000 éoliennes sont abandonnées et rouillent sur pieds , les promoteurs les installateurs et autres ont tous déposé leurs bilans et clôturés leurs sociétés , donc plus personne pour le démentiement . Reste les contribuables français.

Angélique

Lydia

M. HRYNIUKA Jean
73 rue Camille Pissarro
60590 Eragny sur Epte

M. Michel MARSEILLE
Commissaire enquêteur

Le 16 MAI 2023

Refus d'éoliennes de 180 mètres sur la commune
D'Eragny sur Epte 60590

Le prix d'une éolienne de 180 mètres d'une puissance de 5 MW
estimation 5 millions D'euros , la fabrication ; l'installation ,
l'entretien , le raccordement et autres frais 1 éolienne x par 6
= 6 x 5 = 30 millions d'euros, , prix du recyclage complet d'une
éolienne inconnue, à ce jour, pas de solution

Combien d'années d'amortissement avant une rentabilité et une
baisse du prix du KW

sachant que la vie d'une éolienne est d'environ 20 ans

***Le démantèlement d'une éolienne

La caution réglementaire n'est aujourd'hui que de 50 000 € par
éolienne

Or ,le cout d'enlèvement à ce jour est d'environ 150 000 € par
éolienne de 2 MW . Le socle de béton de 1 500 tonnes par éolienne
1 500 X 6 éoliennes = 9000 tonnes de bétons armés = donc environs
5000 mètres cubes de bétons à 200 € = 1.000.000 € bétons qui
restera enfoui à vie à Eragny sur Epte, à ce jour impossible de
recycler les palmes d'éoliennes à par l'enfouiment . (peut-on parler
d'écologie)

Aux Etats-Unis 14 000 éoliennes sont abandonnées et rouillent sur pieds

Car à ce jour les promoteurs les installateurs et autres qui se sont énormément enrichi , ils déposent leurs bilans et clôtures leurs sociétés , pour le démantelèrent .. Reste les contribuables les agriculteurs refusent de financer le démentiellement alors qu'ils ont perçoivent chaque année des sommes importantes par éoliennes.

*** Eoliennes le promoteur une STE (anglaise. ????) , la fabrication en (Allemagne) montage et mise en service inconnue pour les administrés ,

L'éolien en France. Pourquoi faire ?

(Arguments élaborés par la Fédération Environnement Durable)

Diminuer les rejets de gaz à effet de serre ?

NON : 95% de notre électricité est produite par un parc qui n'émet pas de gaz à effet de serre (record des pays industrialisés). Il est difficile de faire mieux. Au contraire, l'intermittence des éoliennes (en moyenne une éolienne en France ne produit de l'électricité que 25% du temps !) augmente ces émissions à cause du soutien obligatoire de centrales thermiques à gaz et à charbon comme en Allemagne.

Accroître la sécurité d'approvisionnement ?

NON : Leur disponibilité fantaisiste ne permet pas de compter sur les éoliennes (jours sans vent signifie « pas d'électricité », car cette dernière n'est pas stockable à l'échelle d'un pays).

Les scénarios de RTE (diminuer à 50% la part d'électricité nucléaire en 2050) ou de l'ADEME (100% d'électricité renouvelable) mettent en danger la sécurité de l'approvisionnement électrique en France.

Les énergies renouvelables déséquilibrent le réseau par les brusques variations de production, avec des risques grandissants à mesure que leur part dans le mix énergétique augmente.

Réduire le coût de l'électricité ?

NON : Le courant acheté prioritairement et obligatoirement par EDF est payé aux producteurs deux à sept fois plus cher que le tarif usuel « mix » EDF.

Ce coût est compensé par une ponction : la CSPE sur notre facture

EDF.

Elle dépassera 8 milliards d'euros en 2018, et elle atteindra 20 milliards d'euros par an dans dix ans.

Le prix de l'électricité « explose », au détriment du pouvoir d'achat des Français.

Les 8 millions de ménages les plus démunis et en situation énergétique précaire seront les victimes. Seuls quelques affairistes profitent de ce système immoral tant que le prix est garanti.

Produire une électricité de proximité ?

NON : L'éolien industriel est raccordé au réseau national, il n'alimente pas un réseau local autonome. Des milliers de pylônes et de transformateurs électriques supplémentaires ainsi que 4000 km de lignes à haute tension sont nécessaires pour connecter ces dizaines de milliers de points de production d'électricité intermittente.

Améliorer notre balance des paiements ?

NON : Et c'est même catastrophique. Presque tout le matériel est importé, principalement, d'Allemagne, du Danemark, et maintenant de Chine.

La France subventionne des emplois dans ces pays et en détruit en France en affaiblissant la compétitivité des industries consommatrices d'électricité.

Améliorer l'environnement ?

NON : Bientôt 25.000 socles de béton armé sur lesquels les éoliennes sont construites, pesant chacun 1.500 tonnes, soit un total de **35 millions de tonnes de béton armé qui ne sera jamais retiré du sol.** Les parcs naturels, les forêts, les zones protégées et les lieux de mémoire sont violés. La faune est menacée par les extrémités des pales en rotation. L'atteinte à la biodiversité est catastrophique. Compte tenu du coût exorbitant du démantèlement des éoliennes, le territoire conservera de multiples friches industrielles.

Créer de l'emploi ?

NON : La main d'œuvre, généralement importée car moins chère, se déplace au gré des chantiers de montage. **Même les centres de contrôle des éoliennes implantées en France sont pour la plupart situés en Allemagne, voire au Canada.**

Au contraire, le renchérissement du coût de l'électricité par les énergies renouvelables détruit de l'emploi dans l'industrie en France comme dans l'économie touristique.

Les 2 sociétés françaises qui fabriquaient du matériel ou des éoliennes sont en faillite (France Eole et Vergnet, sans compter le fiasco d'Areva dans l'éolien offshore).

Protéger les paysages, le patrimoine historique et celui des particuliers ?

NON : Le patrimoine historique et les paysages sont massacrés partout en France.

Concernant les particuliers des moins-values de 10 à 30% sont estimées pour les maisons des riverains dans un rayon de plusieurs kilomètres.

Garantir la santé ?

NON : Voir les conclusions de l'Académie de médecine sur les gênes occasionnées par les éoliennes dans son rapport sur les nuisances sanitaires des éoliennes terrestres présenté le 9 Mai 2017.

L'Académie recommande - entre autres -

de ne pas installer d'éolienne à moins de 1500 m des habitations, comme l'ont fait certains pays, en la portant à 10 fois la hauteur en extrémité de pale.

et de diminuer sensiblement le bruit. Malheureusement le projet éolien sur ERAGNY sur EPTE prévoit seulement un éloignement de 500 m ! Le Sénat avait voté une loi pour imposer 1.000 mètres, mais les lobbys éoliens ont fait pression sur les parlementaires mal informés qui ont rejeté cette loi.

communes rurales ?

Qui souhaitera acheter un terrain et faire construire sa maison dans une commune cernée d'éoliennes de 180 m de haut, comme il est prévu d'en installer à ERAGNY sur EPTE 60590

Mais alors Parce que le business des énergies intermittentes éoliennes est particulièrement rémunérateur, grâce aux subventions publiques financées par les consommateurs d'électricité.

Il y a trop d'argent dans l'éolien sans aucun contrôle des circuits financiers, cette situation encourage les fraudes et la spéculation. Dans ce système opaque les élus locaux ne sont pas à l'abri des tentations. Les sociétés de prospection promettent des rendements aux chiffres

irréalistes et convainquent les petits propriétaires de signer, en échange de la location de leur terrain, des promesses de bail bien en amont des projets, afin qu'ils ne soient pas en mesure de s'informer correctement des conséquences à long terme d'un tel contrat

Parce que certaines ONG comme WWF ou Greenpeace, promoteurs éoliens déguisés sont représentés dans les services de l'Etat, notamment à travers l'ADEME, au service du lobby des renouvelables. Ils contrôlent les médias et par la « pensée unique », tentent de criminaliser les opposants en faisant **croire depuis plus de 15 ans que** seuls le vent et le soleil produiraient une électricité « propre ».

En résumé :

En réponse à sa prise de conscience écologique, l'opinion publique découvre que les gouvernements successifs ont jeté leur dévolu sur l'éolien sans avoir pris le temps d'en peser préalablement ni les contraintes d'exploitation, ni les vrais impacts sur l'environnement

Si ce programme est poursuivi on peut imaginer toutes les conséquences néfastes prévisibles sur le plan national et local d'Eragny sur Epte.

On peut

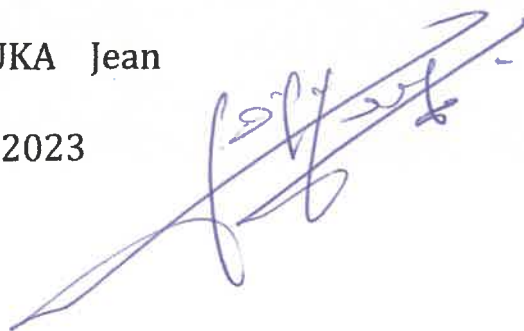
Dénoncer un mensonge écologique et informer des vrais impacts de l'industrie éolienne.

Tenter de sauver la nature et la biodiversité dans des zones non industrialisées ou banalisées.

Les citoyens D'Eragny n'acceptent pas la destruction de leur environnement et de leur patrimoine par des éoliennes inutiles et ruineuses

M. HRYNIUKA Jean

Le 16 Mai 2023



Mardi 23 Mai 2023

M^{me} M. Louise Thibault

- N'ayant pu le samedi 13 Mai 2023 déposer mon avis sur le registre vu l'entrée dans la salle d'une délégation conduite par M. Le Maire de Flavacourt qui a monopolisé la salle. Étant moi-même prête à écrire sur le cahier de registre en ce bas de table.

• Mes réflexions pour les éoliennes.

- origine du constructeur - Energy France ?

- Ondes émises par les éoliennes et bruit sonore. selon l'enquêteur - si nuisance pose d'appareil chez les particuliers impactés

- Emission de CO² - forte pour la construction des éoliennes

- Bétonnage du sous-sol de la terre agricole sans retour -

- Étant déjà impacté par le Tréet (rue Michelet) et ses nuisances. Je crains que les éoliennes soient une deuxième nuisance pour tous.

Thibault